



**COMITE SYNDICAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019 A 10 HEURES 00**

Affichage le 2 octobre 2019 – 5 pages

Le vingt cinq septembre deux mille dix-neuf à 10 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE (SMTC) s'est réuni hémicycle Claude LORIUS, (salle du Conseil), Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Yann MONGABURU, président du SMTC.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : 17
Nombre de votants, présents et représentés: 16

PRESENTS

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaires :

Alan CONFESSON
Françoise GERBIER
Elisabeth LEGRAND
Francie MEGEVAND
Yann MONGABURU
Michel OCTRU
Marcel REPELLIN
Jean-Paul TROVERO

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaires :

Madame Anne GÉRIN
Jean-Claude PEYRIN

Suppléant :

Benjamin TROCMÉ

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur Ludovic BUSTOS pouvoir à Monsieur Yann MONGABURU
Monsieur Bernard CHARVET pouvoir à Monsieur REPELLIN
Magdeleine FASOLA pouvoir à Madame Françoise GERBIER
Monsieur Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN pouvoir à Monsieur Michel OCTRU
Madame Delia MOROTÉ à Madame Francie MEGEVAND

ABSENT EXCUSE :

Monsieur Giovanni CUPANI

OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Benjamin TROCMÉ a été nommé secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu succinct de la séance du 11/07/2019

Pas d'observation.

Compte rendu succinct adopté à l'unanimité.

- Rapport 2019-06 du Président sur les décisions de Bureau prises par délégation du Comité syndical

Pas d'observation.

Le comité syndical a pris acte, à l'unanimité, de la présentation de ce rapport.

PROJETS SOMIS A DELIBERATION DU COMITE

- Délibération n°1 : Réseau Tramway - Aménagement de l'A480 / Convention de partenariat relative au développement du covoiturage, à l'amélioration de la régularité des Transports en commun et à la prise en compte des usagers des transports collectifs et des cyclistes en phase travaux - RAPPORTEUR : Yann MONGABURU

2DL190114

Interventions de MM. PEYRIN, CONFESSON, OCTRU, Mme GERBIER, MM. TROCMÉ, REPELLIN, MONGABURU, Mme GÉRIN

Après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC : Approuve les termes de la convention de partenariat relative au développement du covoiturage, à l'amélioration de la régularité des Transports en commun sur l'A480 et à la prise en compte des usagers des transports collectifs et des cyclistes en phase travaux entre le SMTC, Grenoble-Alpes Métropole et AREA ;

- Autorise le Président du SMTC à signer cette convention.

Abstentions : 4 (Mme GERIN, MM. PEYRIN, MERMILLOD-BLONDIN, OCTRU)

Pour : 12

Conclusions adoptées.

- Délibération n°2 : Réseau Tramway - Aménagement de l'A480 / Création d'un pont-cadre sous le pont de Catane - RAPPORTEUR : Yann MONGABURU

2DL190067

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC :

- Approuve les termes de la convention tripartite AREA-Métropole-SMTC relative à la réalisation et au financement du pont-cadre créé par AREA sous le pont « historique » de Catane telle qu'annexée à la présente ;
- Autorise le Président à signer la-dite convention tripartite ;
- Précise qu'AREA remboursera au SMTC le montant des travaux qui auront été entrepris.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°3 : Nouvelles mobilités** - Dispositif d'Autostop organisé et de covoiturage, apports du FEDER pour accélérer le bigbang du covoiturage et diminuer les coûts des déplacements - *RAPPORTEUR : Françoise GERBIER*

2DL190136

Pas d'observation

Après examen de la Commission Réseau du 12 septembre et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC Approuve le montant des dépenses liées au projet « massification de la pratique du covoiturage », éligible à une subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) de 70,13%;

- Sollicite une subvention auprès de la commission européenne dans le cadre du dispositif FEDER pour un montant maximal 744 780 € sur 3 ans et demi;
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires se rapportant à ce dossier.

Sur l'amendement présenté par Mme Françoise GERBIER :

Dans l'exposé des motifs de la délibération, en page 3, dans le paragraphe 7, il convient de modifier le montant global et le montant FEDER mobilisable tel que suit :

Le montant global estimatif du projet est de ~~1 062 000~~ € **1 115 177.42 €** sur 3 ans et demi. Le montant FEDER mobilisable est potentiellement de ~~744 780~~ € **781 000 €**, soit ~~70,13~~ % **70,03 %** du coût total éligible.

En conséquence, le tableau de financement du paragraphe 8 de cette même page est modifié tel que suit :

| Financeurs | Coût éligible FEDER | % |
|----------------------|----------------------------|-----------------|
| Europe FEDER | 781 000 € | 70,03 % |
| Autofinancement SMTC | 334 177.42 € | 29,97 % |
| TOTAL | 1 115 177,42 € | 100,00 % |

Dans le délibéré, modifier ainsi les deux premiers alinéas :

- Approuve le montant des dépenses liées au projet « massification de la pratique du covoiturage », éligible à une subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) de ~~70,13~~ % **70,03 %**,
- Sollicite une subvention auprès de la commission européenne dans le cadre du dispositif FEDER pour un montant maximal ~~744 780~~ € **781 000 €** sur 3 ans et demi,

Amendement adopté à l'unanimité

Sur la délibération ainsi amendée :

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°4 : Politique de déplacements** - Liaison par câble entre Fontaine et Saint-Martin-le-Vinoux : demande de subvention FEDER pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - *RAPPORTEUR : Marcel REPELLIN*

2DL190129

Interventions de MM. PEYRIN, OCTRU, Mme GERBIER, MM. TROVERO, REPELLIN, MONGABURU.

Après examen de la Commission Réseau du 12 septembre 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC :

- Approuve le montant des dépenses liées au projet de câble éligibles à la subvention FEDER ;
- Approuve le plan de financement précisant l'origine et les montants des moyens financiers tel que ci-dessus énoncé ;
- Sollicite une demande de subvention auprès de l'Europe dans le cadre du FEDER pour un montant de 800 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la

valorisation des coûts de personnel du projet de liaison par câble entre Fontaine et Saint-Martin-le-Vinoux ;

- Autorise le Président à signer les documents nécessaires se rapportant à ce dossier.

Contre : 4 (Mme GERIN, MM. PEYRIN, MERMILLOD-BLONDIN, OCTRU)

Pour : 12

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°5 : Réseau Bus - Accord-Cadre à bons de commande de travaux d'aménagement et d'entretien des voiries et stations du réseau de transports en commun de l'agglomération, des parcs relais et d'interventions sur les dépôts - Convention de groupement de commande entre Grenoble-Alpes Métropole et le SMTC - composition de la commission d'appel d'offres** - *RAPPORTEUR : Marcel REPELLIN*

2DL190133

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Réseau du 12 septembre 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC :

- désigne les représentants titulaire et suppléant pour la commission d'appel d'offres du groupement
 - Elisabeth LEGRAND, titulaire
 - Amandine GERMAIN, suppléante

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°6 : Suivi des travaux - Marchés - Avenants – Pass'Mobilités - Marché 2018-66 : Réalisation des évolutions fonctionnelles et normatives des distributeurs automatiques de titres de transport - Avenant N°1** - *RAPPORTEUR : Yann MONGABURU*

2DL190131

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources du 12 Septembre 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC : Autorise le Président à signer l'avenant N°1 de 402 939,91 €HT représentant une plus-value financière de 10,3% et portant le montant du marché à 4 302 134,91 €HT, avec l'entreprise FLOWBIRD,

- Dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°7 : Patrimoine – Foncier - Cession par le SMTC d'espaces publics à la commune de Saint-Egrève dans le cadre de la régularisation foncière de la ligne E du tramway de l'agglomération Grenobloise** - *RAPPORTEUR : Elisabeth LEGRAND*

2DL190086

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources du 12 septembre 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC : approuve la cession à la commune de Saint-Egrève d'un terrain à détacher de la parcelle cadastrée BM numéro 433 pour une surface d'environ 210 m²,

- précise que cette cession est consentie à l'euro symbolique avec dispense de paiement,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°8 : Patrimoine – Foncier - Cession par le SMTC à Grenoble-Alpes Métropole d'espaces publics dans le cadre de la régularisation foncière de la ligne E du Tramway de l'agglomération Grenobloise sur les communes de Saint-Martin-Le-Vinoux, Fontanil Cornillon et Saint-Egrève** - *RAPPORTEUR : Elisabeth LEGRAND*

2DL190085

Pas d'observation.

Après examen de la Commission ressources SMTC du 12 septembre 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC : approuve la rétrocession à Grenoble-Alpes

Métropole des parcelles acquises pour la réalisation de la ligne E du tramway sur les communes de Saint-Martin-Le-Vinoux, de Fontanil Cornillon et de Saint-Egrève et devant être classées dans le domaine public métropolitain. Ces parcelles représentent une surface totale d'environ 10 344 m² sur la commune de Saint-Martin-Le-Vinoux, d'environ 5 923 m² sur la commune de Fontanil Cornillon et d'environ 16 880 m² sur la commune de Saint-Egrève,

- précise que cette cession sera consentie à l'euro symbolique avec dispense de paiement,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 56.